

L'Agefiph et Cheops renforcent leur collaboration et accélèrent leurs synergies

Bagneux,
19 mai 2022

—
Communiqué de presse

Partenaires historiques, l'Agefiph et Cheops participent activement à l'accès et au maintien à et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans une volonté commune d'amplifier l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, les deux organisations signent aujourd'hui, à l'occasion de la présentation des résultats 2021 des cap emploi, une nouvelle convention bilatérale pour une durée de 3 ans.

Christophe Roth, Président de l'Agefiph, se félicite de cette signature :

« Cette convention est le prolongement naturel de la coopération entre les Cap emploi-Cheops et l'Agefiph. Nous travaillons collectivement pour l'accès et le maintien en l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce nouveau cadre de collaboration entre Cheops et l'Agefiph pose des enjeux et des objectifs clairs pour nous permettre d'œuvrer ensemble, sur le terrain, auprès des personnes et des entreprises. Il nous engage aussi à mutualiser nos ressources et nos offres de service pour agir davantage en synergie et ouvrir l'emploi aux personnes en situation de handicap et faire évoluer durablement le taux d'emploi ».

Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops confirme la plus-value apportée par la signature de la convention

« Dans le cadre du concept d'inclusion, il est indispensable que chaque territoire puisse bénéficier de tous les dispositifs et d'une action coordonnée des différents acteurs au bénéfice des personnes en situation de handicap et des entreprises. La signature nationale de cette convention, entre deux acteurs majeurs et complémentaires du champ de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle, contribue à clarifier un cadre permettant l'amélioration de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, est accentuée la complémentarité entre les OPS et l'AGEFIPH dans le cadre du rôle et des missions de chacun. Cette signature prouve la maturité de ces acteurs dans l'indispensable mobilisation pour réduire l'écart entre l'insertion des personnes valides et de celles en situation de handicap. »



Les enjeux prioritaires de la convention Agefiph-Cheops 2022-2024

Le plan d'actions du projet, décliné en 4 axes complémentaires, vise à **sécuriser les parcours professionnels** des personnes vers et dans l'emploi, **répondre aux besoins des employeurs** et mieux **articuler les offres de services** proposées par les deux signataires.

1. Déployer une offre de services simplifiée et réactive

Veiller à l'adaptation des offres de services aux besoins des personnes et des employeurs privés et améliorer son accès et sa mobilisation **au bénéfice du parcours des personnes en situation de handicap**. Concrètement :

- Mettre en œuvre des travaux collaboratifs pour adapter l'offre en s'appuyant sur l'avis des bénéficiaires ;
- Simplifier l'accès et la mobilisation des aides et prestations au travers de leur digitalisation ;
- Co-construire et promouvoir des outils de mesure de la satisfaction des personnes en situation de handicap et des employeurs.

2. Améliorer l'accompagnement des employeurs privés

Mieux **articuler les services et l'intervention auprès des entreprises** conformément au protocole national de la convention quinquipartite. Concrètement :

- Décliner de façon opérationnelle ce protocole ;
- Apporter une réponse claire et intégrée aux employeurs, en particulier aux TPE-PME.

3. Améliorer la connaissance réciproque des réseaux et leurs enjeux

Développer des synergies opérationnelles sur les plans national et régional et **agir sur la connaissance des stratégies et des actions des deux parties prenantes** pour être plus efficient vis-à-vis des personnes en situation de handicap, des entreprises et des acteurs de l'écosystème emploi et handicap.

4. Participer de façon réciproque aux chantiers nationaux

Apporter une expertise réciproque et co-produire autour de **trois chantiers prioritaires** :

- Le maintien et la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- L'évolution des systèmes d'information ;
- L'appui à la professionnalisation des réseaux.

À PROPOS DE CHEOPS

Cheops (Conseil national Handicap Emploi des Organismes de Placements Spécialisés) représente les OPS, Cap emploi, auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques d'insertion et de maintien des personnes en situation de handicap. Le réseau Cap emploi regroupe 98 structures en France. Les Cap emploi ont deux grandes missions : l'accompagnement dans l'emploi et l'accompagnement vers l'emploi. Ces missions s'adressent aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut et aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.



CONTACTS PRESSE

Martine Savary martine@geckotom.com

Carole Poirot carole.poirot@cheops-ops.org

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a financé 156000 aides financières et services aux personnes, aux entreprises et aux organismes de formation (16,9% de plus qu'en 2019).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96